

CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris Tél : 01 46 79 28 74

E-mail: secretariat@cfecgc-orange.org



Réf.: HM/SG/2025-11-10

AMUNDI

Epargne salariale et retraite 91-93 Boulevard Pasteur 75015 Paris

À l'attention de

Madame Sandra Gourgeot Chargée d'affaires Comptes Stratégiques

Madame Catherine Leroy
Directrice de l'épargne salariale et retraite

Paris, le 10/11/2025.

Objet : obligations Altice dans les fonds du PERCOL d'Orange

Mesdames.

L'épargne salariale est un élément important de la rétribution des personnels. À côté du PEG (Plan Epargne Groupe), le PERCOL est le véhicule qui contient l'épargne des personnels en vue de leur retraite. Le PERCOL d'Orange est l'un des plus important de France avec plus de 1,6 milliards d'euros d'encours. Sa gestion doit obéir aux préoccupations des personnels d'Orange.

Durant l'année 2024 et une partie de l'année 2025, notre fonds PERCOL « Obligations Euro Monde » a été investi notamment sur les supports :

- IE00B04FFJ44 EURO INV GRADE BD
- LU0297941469 BGF EURO BOND FD D2
- LU0549545142 BLUEB IGE AG BD I
- LU0712124089 MS-GL FX IN-ZH
- LU1883851682 5927 I2EURHC
- LU2351339119 FCH MS SE SB ZEURA

Tous ces fonds, à la date de leur dernier rapport avec inventaire, disponible publiquement, détenaient des obligations Altice. Pour certains de ces fonds, ces détentions étaient suffisamment significatives pour être listée dans leurs investissements majeurs.

Par le passé, nous avions déjà alerté sur le fait que les fonds d'épargne salariale d'Orange détenaient des actions lliad. Nous avions alors demandé que l'épargne des personnels d'Orange ne financent pas, directement ou indirectement, nos concurrents. Cela devait être une règle permanente pour tous les fonds proposés aux personnels d'Orange, a fortiori s'agissant d'Altice dans le contexte que l'on connaît.

Aussi, nous vous remercions de procéder à une révision de tous les fonds gérés par Amundi au sein du PERCOL, mais aussi du PEG d'Orange, pour les purger des titres qui financent notamment des opérateurs de télécommunications en concurrence avec Orange, avec une stratégie qui limite les impacts négatifs sur le rendement des fonds concernés.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur cette question, et sur la présentation qui pourra en être faite dans les Conseils de surveillance des fonds.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène MARCY

Vice-Présidente de la CFE-CGC Orange

Copie: David WEJNBERG - Orange

Stéphane GOURIOU Président de l'ADEAS